

**SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 27 AOÛT 2013**

L'an deux mil treize le mardi vingt sept août à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le deux août, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Patrice BOUDIGNAT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Patrice BOUDIGNAT, Madame Sylvie LEYMAN - 1^{er} Adjoint, Monsieur Jean-Pierre ROCIPON - 2^{ème} Adjoint, Monsieur Jérôme DARIDAN - 3^{ème} Adjoint, Madame Françoise GATELLIER, Monsieur Dominique GAUFILLIER, Monsieur Hervé MANDON.

Etaient absents représentés : Madame Nathalie TAVOLETTA a donné pouvoir à Monsieur Patrice BOUDIGNAT.

Absent non excusé : Monsieur Pape DIOUF

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Dominique GAUFILLIER.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le PV du 11 juin 2013 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Le Maire après avoir constaté que le quorum était atteint, déclare la séance ouverte à 20H45.

FUTURE STRUCTURE DEPARTEMENTALE SIESM - DESIGNATION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES ET UN DELEGUE SUPPLEANT

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de la nouvelle structure départementale à partir du 1^{er} janvier 2014. En application de l'arrêt préfectoral N°DRCL-BCCCL-2013-31 du 18/3/2013, le SIESM ainsi que d'autres syndicats (SMERSEM, SSOSM, SSESME et celui de Donnemarie Dontilly) seront fusionnés au sein du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

Considérant les statuts annexés à l'arrêté précité et plus précisément l'article 9.2.1 : « les conseils municipaux des communes de chaque territoire élisent deux délégués titulaires et un délégué suppléant »,

Considérant que le SDESM sera créé au 1^{er} janvier 2014, et qu'il convient qu'à cette date les membres des comités de territoire soient désignés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a élu à l'unanimité comme délégués représentant la commune au sein du comité de territoire :

- **Deux délégués titulaires :**
Monsieur Jean-Pierre ROCIPON
Monsieur Patrice BOUDIGNAT
- **Un délégué suppléant :**
Monsieur Jérôme DARIDAN

8 VOIX POUR

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Provinois a délibéré pour modifier les statuts de la CC du Provinois le 13 juin 2013.

La Maire rappelle la création depuis le 2 avril 2013 de la Communauté de Communes du Provinois, issue de la fusion des communautés de communes de la G.E.R.B.E et du Provinois et l'extension à la commune de Chalautre-la-Grande, et la nécessité de modifier les statuts pour que les compétences s'exercent sur l'ensemble du territoire communautaire.

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 N°2 du 21 janvier 2013 portant création de la Communauté de Communes du Provinois au 2 avril 2013.

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 13 juin 2013, visée par la sous-préfecture de Provins le 21 juin 2013, décidant de la modification des statuts de la Communauté de Communes du Provinois.

Vu les statuts de la communauté de communes du provinois modifiés.

Considérant que la délibération et les statuts ont été notifiés aux 40 communes adhérentes le 1^{er} juillet 2013 et qu'il appartient au conseil municipal de délibérer dans un délai de trois mois,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** La modification des statuts de la Communauté de Communes du Provinois.

8 VOIX POUR

ADHESION DES COMMUNES DE MOUROUX-FAREMOUTIERS ET CANNES ECLUSE AU SIESM

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le comité syndical du SIESM a délibéré le 11 juin 2013 pour l'adhésion des communes de Mouroux, Faremoutiers et Cannes Ecluse au Syndicat.

Le SIESM demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **accepte à l'unanimité**, l'adhésion des communes de Mouroux, Faremoutiers et Cannes Ecluse.

8 VOIX POUR

DOSSIER DETR (dotation d'équipements des territoires ruraux)

Le Maire fait connaître aux membres du Conseil Municipal l'attribution d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux sur l'exercice 2013 accordant deux subventions d'un montant total de 15 206.00€ pour les opérations suivantes :

- Renforcement de la défense incendie dans le cadre de l'interconnexion avec le Mériot,
- Création d'une réserve dans le cadre de l'interconnexion avec le Mériot.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **accepte à l'unanimité**, la subvention attribuée à la commune et s'engage à ce que la réalisation des travaux cités soit conforme aux règlements en vigueur et notamment en ce qui concerne les différentes dispositions relatives à la sécurité.

8 VOIX POUR

POINT SUR LE PLU

Le Maire informe que l'enquête publique relative au PLU de la commune s'est tenue pendant 32 jours et s'est donc terminée le 18 juin 2013. Une réunion s'est tenue le 8 juillet avec les services de l'Etat, le Cabinet d'Urbanisme, l'architecte du CAUE et la Commission PLU de la commune afin d'étudier les demandes écrites sur le registre de l'enquête publique.

Chaque demande a été étudiée et certaines ont été validées lors de cette réunion par la commission PLU et les services de l'Etat.

Le Cabinet d'Urbanisme modifie donc certains points dans le document initial.

Le Commissaire Enquêteur a rédigé son rapport qui est à disposition en mairie, celui-ci a été adressé au service de l'état pour validation.

Seul le classement des parcelles 476 et 477 qui ont été proposées en zone NJ en zones U et NJ (refusé par le Cabinet d'urbanisme et le commissaire enquêteur) n'a pas été validé par la Commission puisque celle-ci rend un avis favorable à cette demande sous réserve de l'intégration du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **accepte à l'unanimité**, le classement des parcelles 476 et 477 qui ont été proposées en zone NJ, en zones U et NJ sous réserve de l'intégration du projet.

8 VOIX POUR

BILAN DES FESTIVITES DU 14 JUILLET

Comme chaque année, a eu lieu le « barbecue » et le bal le 13 au soir sur la terrasse de la salle polyvalente organisé par les Amis du Foyer. Nous les remercions pour leur travail. La distribution des lots ainsi que le match de football se sont déroulés, le 14 après-midi, dans une bonne ambiance.

EFFECTIFS CANTINE ET GARDERIE

Suite aux inscriptions à la cantine et à la garderie pour l'année scolaire 2013-2014, le Maire présente les effectifs pour l'année scolaire à venir.

14 enfants fréquenteront la cantine scolaire et 9 enfants fréquenteront la garderie.

Concernant la cantine, celle-ci pouvant accueillir 16 enfants, il n'y aura pas de problèmes de places en revanche cette même salle paraît peu appropriée pour y tenir la garderie du soir car cette année, les âges des enfants étant différents, trois petites sections étant inscrites, ils ne pourront faire ensemble les mêmes activités. Il faudra donc un espace plus important.

Le Maire propose donc que l'accueil de la garderie du soir se fasse dans la salle de la mairie du bas et ce en accord avec Isabelle Pasqué, personne en charge de la garderie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **accepte à l'unanimité**, d'accueillir les enfants de la garderie dans la salle de la mairie.

8 VOIX POUR

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX PAR L'ENTREPRISE ROUSSEY

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal le devis total de 36 732.10 € HT qui avait été accepté lors du Conseil Municipal du 11 juin 2013 pour réaliser des travaux de traitement des eaux pluviales dans la rue de Melz du hameau de Maulny et pour la mise aux normes des canalisations.

Le Conseil Municipal avait décidé d'engager une somme totale de 40 000 € HT pour couvrir peut-être des imprévus qui se rajouteront à la facture.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que ces travaux débiteront dans la deuxième quinzaine de septembre par l'entreprise Roussey, il précise que lors de ces travaux, sera prévu un traitement future sur la parcelle N°229, dans le cas d'une acquisition et que l'entrée de la propriété N°4 de la rue sera empierrée.

AFFAIRE À SUIVRE

AUGMENTATION DE LA DURÉE DE TRAVAIL HEBDO DE LA PERSONNE EN CHARGE DE LA GARDERIE (FERMETURE À 19H00 AU LIEU DE 18H30).

Le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 11 juin 2013, il avait été décidé que l'accueil de la garderie s'effectuerait jusqu'à 19H00 au lieu de 18H30 et ce afin que le service rendu aux parents soit le même que sur la Commune d'Hermé.

La personne en charge de la garderie étant d'accord pour augmenter sa durée de temps de travail, un arrêté du Maire sera pris dans ce sens soit deux heures en plus par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **accepte à l'unanimité**, l'augmentation de la durée de travail de la personne en charge de la garderie, soit deux heures en plus par semaine. Le Conseil Municipal mandate le Maire à prendre l'arrêté d'augmentation du temps de travail dans ce sens.

8 VOIX POUR

SACPA - FOURRIERE ANIMALE

Le Maire présente la facture de la SACPA d'un montant de 341,64€ HT concernant le renouvellement du contrat avec la fourrière animale relatif aux animaux errants sur la commune.

Le Maire rappelle qu'ils interviennent rapidement sur la commune en cas de besoin et que leurs prestations sont les suivantes :

- Capture des animaux errants, dangereux ou blessés sur la voie publique
- Gestion de la fourrière animale
- Ramassage de cadavres d'animaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **accepte à l'unanimité**, de renouveler le contrat avec la SACPA et de régler la facture annuelle d'un montant de 341,64€ HT.

8 VOIX POUR

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU NOUVEAU TRESORIER DE PROVINS EN PLACE DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET 2013

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que Monsieur Jean-Paul Renard a été nommé Trésorier de Provins depuis le 1^{er} juillet 2013.

Il présente le courrier relatif à l'indemnité de conseil qui doit lui être allouée, pour son activité sur la fin de l'exercice 2013 (soit 180 jours). Le Maire rappelle que le Trésorier fournit des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Cette indemnité sera établie conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours et sur 100% (taux maximum) de taux de l'indemnité.

Le Maire propose que cette indemnité puisse lui être versée chaque année et ce pendant la durée de la municipalité du mandat actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** d'allouer l'indemnité de conseil à Jean-Paul RENARD, Trésorier, au taux maximum ce pendant la durée du mandat de la municipalité actuelle.

8 VOIX POUR

HABITATION ET VERGER EN FRICHES

Françoise Gatellier intervient pour faire part du constat de friches sur une habitation située dans la rue de Melz ainsi que dans un terrain attenant à celle-ci. Elle fait remarquer qu'il serait souhaitable d'inviter les propriétaires à entretenir leur propriété. Le Maire propose de contacter ces personnes par téléphone et par courrier pour leur demander d'élaguer les haies en bordure de voies communales.

CHEMINS COMMUNAUX

Hervé Mandon demande également à ce que les chemins communaux soient mieux entretenus sur la commune, Jean-Pierre Rocipon confirme que beaucoup de chemins se sont refermés et qu'il serait souhaitable de dégager du temps aux agents municipaux afin qu'ils puissent travailler dans les chemins. Le Maire rappelle que Jean-Pierre Rocipon est responsable des chemins communaux et qu'il lui appartient de faire remonter les informations.

CONVENTION AVEC UN AGRICULTEUR.

Sylvie Leyman demande si la convention d'occupation du domaine public qui avait été décidée lors d'un Conseil Municipal a été mise en place avec l'agriculteur concerné.

Le Maire ainsi que Jérôme Daridan en charge de ce dossier, lui précise que la convention a été établie et qu'ils souhaitent rencontrer la personne en question pour lui présenter la convention.

REPARATION D'UN REGARD SITUE A L'ENTREE DU BOURG DE MELZ

Jean-Pierre Rocipon s'étonne que le regard situé à l'entrée du Bourg de Melz ne soit pas réparé, celui-ci étant détérioré depuis plusieurs mois. Le Maire l'informe que les travaux seront effectués au même moment que les travaux dans la rue de Melz.

RELANCE DE L'ETUDE PREALABLE A L'AMENAGEMENT FONCIER DES BOIS DE LA COMMUNE SUR PROPOSITION DU CG77

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du souhait de certains administrés du village concernant la réalisation d'une étude d'aménagement foncier ainsi que Réseau Ferré de France.

Le Maire présente donc un courrier du Conseil Général 77 qui propose à la commune de relancer cette opération qui présente un indéniable intérêt pour la commune et ce malgré le refus de la commission communale d'aménagement foncier de Melz sur Seine du 5/12/2012.

Le Maire explique que les services du Département sont à la disposition de la commune pour présenter lors d'une réunion les avantages de la réalisation d'une étude d'aménagement foncier.

La commission qui avait été nommée pour cette opération reste inchangée, à savoir :

Monsieur Patrice BOUDIGNAT

Monsieur Jean-Pierre ROCIPON

Membres exploitants :

Monsieur Michel GROSDÉMANGE – titulaire

Monsieur Nicolas ROCIPON – suppléant

Membres propriétaires titulaires :

Monsieur Suzan BADIN

Monsieur Jean BOKSA

Monsieur Marcel BON

Monsieur Jean-Michel BOURGOIN

Monsieur Alain LECHENEAU

Monsieur Bernard LEFEBVRE

Monsieur Gérard SERT

Membres propriétaires suppléants :

Monsieur Jannick BOUCHE

Monsieur Yves GATELLIER

Monsieur Hervé MANDON

Monsieur Léon ZAOUI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **accepte** (5 voix pour, 3 voix contre), de relancer l'étude préalable à l'aménagement foncier des bois de la commune.

5 VOIX POUR

3 VOIX CONTRE

La séance est levée à 21H35.

Le Maire,

Patrice BOUDIGNAT

Les Adjointes au Maire,

Sylvie LEYMAN

Jean-Pierre ROCIPON

Jérôme DARIDAN

Les Conseillers Municipaux,

Pape DIOUF

Dominique GAUFILLIER

Françoise GATELLIER

(Absent non excusé)

Hervé MANDON

Nathalie TAVOLETTA

(Absente représentée par P. BOUDIGNAT)